



(1)

2009/03/28

"

"

.

:

:

.1

.2

.3

.4

.5

.6

.7

.8

105

...

"

"

"

"





Mise au point(1)

Chers collègues,

Certains de nos collègues n'ont toujours pas reçu leur prime annuelle !

Ils sont par ailleurs privés de quelques documents administratifs, ce qui constitue une flagrante violation de la législation du travail, sous prétexte, selon la direction des ressources humaine, qu'ils font l'objet d'instructions disciplinaires en cours !

Nos collègues ont ainsi été condamnés par anticipation, dans un mépris total d'un des principes fondamentaux de la loi à savoir que: « **Tout accusé est innocent jusqu'à preuve de sa culpabilité** ».

Personne ne peut savoir combien va perdurer cette situation, nos RH n'ont apparemment aucun souci en matière de délai de traitement des affaires disciplinaires et s'estiment au dessous de la loi et des procédures.

Le non-respect des procédures est ce qui est reproché à nos collègues qui pourtant, et sous la pression de la hiérarchie, ont tout fait pour atteindre leurs objectifs; il est à rappeler que nous ne tolérons aucunement des alibis pour l'escroquerie ou la fraude sous toutes ses formes.

Jusqu'à quand l'administration va persévérer dans la violation de la loi et des acquis des salariés, dont notamment :

1. **La violation du droit à la promotion,**
2. **La violation des droits et libertés syndicales,**
3. **La non application du principe de la graduation des sanctions,**
4. **La non assistance des salariés devant la justice,**
5. **L'ignorance du rôle des délégués du personnel et des comités d'hygiène et de santé,**
6. **L'obligation de certains salariés à faire davantage d'heures supplémentaires que ce qui est autorisé par la loi,**
7. **Le non respect de la loi en ce qui concerne la prime d'ancienneté,**
8. **Le non respect de l'article 105 du code du travail, notamment le principe « à travail égal salaire égal »,**

Assez de mépris pour les forces laborieuses qui ne doivent plus être considérées par les actionnaires, comme un fardeau à éliminer à la première occasion; C'est grâce à notre dévouement et notre labeur, nous salariés d'IAM, que notre entreprise réalise des bénéfices, qui ne se répercutent pas sur nos salaires et primes.

Enfin et non des moindres, et pour atténuer la pression exercée sur ceux-ci nous appelons nos collègues collaborateurs et responsables, exerçant en particulier en commercial, à éviter la prise d'initiative allant à l'encontre des procédures qui doivent être respectées à la lettre ; Les objectifs doivent aller de pair avec les moyens.

Chers collègues,

Nous sommes tous concernés et chacun d'entre nous est visé. Ne nous laissons pas faire et unissons-nous.

Unissons-nous et militons pour défendre nos droits et nos acquis.

